

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

26 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures dix, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Élodie – CREBESSEGUES Étienne – DEFIVE Christiane - FLAMANT Patrick – FRANCHELIN Jean-Claude – GOULAUX Sandra — JULIEN Virginie – MILLET Benoit – PELERIN Yves – TAVERNESE ROCHE Stéphanie – TORRES Gaëlle – RUIZ Gérard.

Absent(s) excusé(s) : JACQUIER Habiba — PARISSE Thomas.

Absent(s) : /

Procuration(s) : 1 (JACQUIER Habiba à CREBESSEGUES Étienne)

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 20 mars 2018

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 29 mars 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 29 mars 2018

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

DEBUT DE LA SEANCE A 20H10

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2018

Approbation : 12

Arrivée de PELERIN Yves à 20h31.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 –

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

COMMUNE

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Recettes	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit
1 163 630,60 €	1 391 922,85€	22 292,25€	395 629,48€	201 739,87€	193 889,61€

Après délibération le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion 2017 présenté par le Trésorier.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 -

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017

✓ COMMUNE

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Recettes	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit
1 163 630,60 €	1 391 922,85€	228 292,25€	395 629,48€	201 739,87€	193 889,61€

Le Maire quitte la salle avant la délibération du conseil.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le compte administratif 2017 présenté par le Maire.

Pour : 12 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

III – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 – COMMUNE

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif de l'exercice 2017 qui fait apparaître les résultats cumulés ci-dessous :

Pour la section de fonctionnement :

Excédent 955 317,70..€

Pour la section d'investissement

Déficit 309 996,94 €

Le résultat de clôture de l'année 2017 est de : 955 317,70 €

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	– Excédent de fonctionnement capitalisé pour	:	309 996,94	€
Ligne 002	– Résultat de fonctionnement reporté pour	:	955 317,70	€
Ligne 001	– Résultat Investissement reporté pour	:	-309 996,94	€

Après délibération le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats 2017 présentés par le Maire.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

IV – TAXES COMMUNALES 2018

Le Maire rappelle à l'assemblée que les taxes communales (foncière bâti, non bâti et habitation) n'ont pas évolué depuis 2009.

La taxe foncière du bâti, quant à elle est stable depuis 2001.

Vu l'estimation du produit attendu, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas apporter de modification aux taux d'imposition communaux qui sont les suivants :

- Taxe Habitation : 7.06%
- Taxe foncière Bâti : 17.76%
- Taxe foncière Non Bâti : 45.51%

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2018.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

V – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 –

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2018 au Conseil Municipal qui se présente avec un suréquilibre en fonctionnement, ce qui nous permettra d'autofinancer en grande partie les futurs travaux : « **Extension de la Mairie en 2018** »

✓ COMMUNE

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 625 792,00 €	2 258 317,70	1 233 896,94	1 233 896,94

Après délibération le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2018.

Pour : 13 +1

Contre : 0

Abstention : 0

VI – GROTTES : PERSONNEL COMMUNAL

Primes annuelles

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes, propose au Conseil Municipal d'octroyer une prime annuelle aux Animateurs Touristiques, au Régisseur Titulaire des entrées et au Chargé de Promotion des grottes.

Cette prime sera calculée au prorata du temps de travail effectué par chaque personne concernée pour la période du 01/02/17 au 07/01/18 sur une base de 750,00 € brut pour 1 personne à temps plein.

Vu le décret N°97-1223 du 26 décembre 1997 relatif à l'I.E.M.P., vu le décret N°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'I.A.T., le Conseil Municipal décide d'octroyer pour l'année 2018 une prime annuelle aux Animateurs Touristiques, au Régisseur Titulaire des entrées et au Chargé de Promotion des grottes dans les conditions précitées.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Pause Méridienne

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes, propose la mise en place d'une pause méridienne de 30 minutes pour les régisseurs (entrées et boutique) lorsque Les Grottes et la boutique sont ouvertes durant toute la journée (à partir de 10h30 ou 11h00).

Cette pause sera décomptée du temps de travail des personnes concernées et sera prise entre 12h30 et 13h00.

La personne en pause pourra éventuellement être sollicitée en cas de besoin si et seulement la demande est faite avant 12h35 (dans ce cas précis, la pause sera rémunérée).

Une fois 12h35 passé, la personne en pause ne pourra plus être sollicitée en cas de besoin (et la pause ne sera donc pas rémunérée).

Après concertation, le Conseil Municipal valide la mise en place d'une pause méridienne de 30 minutes pour les régisseurs et mandataires lorsque Les Grottes et la boutique sont ouvertes toute la journée.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Suppression / Création Postes Grottes - Projet de délibération

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de supprimer les 12 postes d'animateurs touristiques vacataires créés le 15 décembre 2006 par délibération. Ces postes sont devenus caducs. Cette suppression entraîne la création de 5 nouveaux postes : 4 postes d'animateurs touristiques et 1 responsable boutique.

Cette délibération n'est qu'une simple formalité de régularisation et le Comité technique du Centre de Gestion de l'Isère sera saisi pour avis à la suite de la décision du conseil. Une autre délibération sera prise après avis favorable du Centre de Gestion.

Après concertation le conseil municipal donne son accord de principe pour les suppressions / créations de postes au sein du service Grottes.

Pour : 13 +1

Contre : 0

Abstention : 0

VII - ENS - VALIDATION DU PLAN DE PRESERVATION ET D'INTERPRETATION 2018-2022 :

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge de l'ENS, rappelle la délibération du 30 octobre 2009 adressée au Conseil Départemental de l'Isère pour l'inscription du site au réseau ENS et la signature de la convention d'intégration du site en date du 18 décembre 2009.

Un premier Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI), validé par la commission permanente du Conseil Départemental en date du 29 octobre 2010, a été mis en place durant la période 2011-2016 (certaines actions ont finalement été réalisées en 2017).

Suite à l'évaluation de ce PPI, un second PPI a été proposé pour la période 2018-2022 et a été validé par le Conseil Départemental le 09 février dernier.

Sandra GOULAUX donne lecture des grandes lignes du PPI 2018-2022 établi par l'association LO PARVI.

Après concertation, le Conseil Municipal :

- valide ce second PPI et s'engage à le mettre en œuvre sur 5 ans, en sollicitant chaque année l'aide technique et financière du Conseil Départemental pour les actions prévues.
- charge Sandra GOULAUX de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (factures acquittées).

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

VIII - PRESTATION PROMOTION SERVICES 2018

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes, propose de poursuivre le travail de démarchage commercial entrepris auprès des groupes scolaires (établissements scolaires, centres de loisirs, centre sociaux...) par la société Promotion Services, basée désormais à Chavanoz.

Pour rappel, la prestation de Promotion Services avait coûté 5 040,00 € TTC en 2015 (pour générer plus de 7 000,00 € de recettes), 6 354,00 € TTC en 2016 (pour générer plus de 7 000,00 € de recettes), 6 418,80 € TTC en 2017 (pour générer près de 5 000,00 € de recettes).

Proposition 2018 : 5 028,00 € TTC.

Les élus remarquent que le coût de la prestation est plus élevé que les recettes générées. Si en 2018 la situation s'avère être identique, il faudra alors réfléchir à un autre moyen de promotion.

Après concertation, le Conseil Municipal valide la proposition de la société Promotion Services pour l'année 2018.

Pour : 8

Contre : 5 + 1

Abstention : 0

IX – FLEURISSEMENT COMMUNE

Gérard RUIZ, Adjoint en Charge du Service Technique/Urbanisme informe les conseillers de la nécessité de délibérer pour la mise en place du fleurissement de printemps 2018 (Rond-point Route de Lagnieu – Massif entrée des Grottes – Massif du Lavoir – Massifs des Lieux-dits – Massif résidence du Parc – Massifs Route départementale + Rond-point).

Après consultation, Gérard RUIZ propose de retenir l'Entreprise Hervé SEBAOUNI Paysagiste de Loyettes pour un montant de 3 885,40€ HT.

Après concertation, le conseil municipal l'Entreprise Hervé SEBAOUNI Paysagiste de Loyettes pour un montant de 3 885,40€ HT.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 2

X – ARRACHAGE ARBRES RESIDENCE DU PARC

Gérard RUIZ, Adjoint en Charge du Service Technique/Urbanisme informe les conseillers de la nécessité de délibérer pour l'arrachage des arbres situés Résidence du Parc, ainsi que l'implantation de cinq érables verts et cinq érables pourpres à l'automne prochain.

Après consultation, deux entreprises ont fait une proposition, à savoir :

- Entreprise ESPACE VERT'ELEC pour un montant de 4 240,00€ HT.
- Entreprise BRANDO pour un montant de 3 990,00€ HT.

Après concertation, le conseil municipal décide de retenir l'Entreprise BRANDO pour un montant HT de 3 990,00€ pour l'arrachage des arbres situés résidence du Parc, l'implantation de cinq érables verts / cinq érables pourpres à l'automne prochain.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

XI – CURAGE GRILLES AVALOIRS – ARRACHAGE ARBRES RESIDENCE DU PARC

Gérard RUIZ, Adjoint en Charge du Service Technique/Urbanisme informe les conseillers de la nécessité de délibérer pour le curage des grilles avaloirs.

Après consultation, deux entreprises ont fait une proposition, à savoir :

- Entreprise RAY ASSAINISSEMENT pour un montant estimé de 1 833,60€ HT.
- Entreprise GAUTHIER pour un montant estimé de 2 217,81€ HT.

Après concertation, le conseil municipal décide de retenir l'Entreprise RAY pour un montant HT de 1 833,60€ pour le curage des grilles avaloirs.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

XII – AMENAGEMENT SALLE DES ASSOCIATIONS / SALLE DE REUNIONS BATIMENT 90

Gérard RUIZ, Adjoint en Charge du Service Technique/Urbanisme informe les conseillers de la nécessité de délibérer pour l'aménagement de placards salle des associations et salle de réunions du Bâtiment 90.

Après consultation, deux entreprises ont fait une proposition, à savoir :

- Entreprise DI MARCO MENUISERIE pour un montant de 7 803,00€ HT.
- Entreprise ALR pour un montant de 5 545,00€ HT.

Après concertation, le conseil municipal décide de retenir l'Entreprise ALR pour un montant HT de 5 545,00€ pour l'aménagement de placards salle des associations et salle de réunions du Bâtiment 90.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

XIII - QUESTIONS DIVERSES

1. Motion détournement Montalieu-Vercieu présentée par Gérard RUIZ.
2. Comme chaque année le conseil municipal délibèrera sur l'attribution des subventions aux diverses associations. Au vu des derniers événements les sujets sont denses. Il est donc prévu de délibérer lors du prochain conseil municipal. Afin de permettre à deux associations de finaliser leur projet associatif.

Stéphanie TAVERNESE ROCHE, Adjointe en charge des Affaires Sociales propose de verser 8,07€ /élève sachant que pour l'année 2017/2018 l'effectif est de 113 élèves, soit une subvention de 911,91€.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT informe l'assemblée de la réception d'un courrier émanant du Comité des Fêtes demandant une subvention exceptionnelle de 1000€ sachant que cette année, le Comité des Fêtes a décidé de rendre hommage à Johnny Hallyday en lui dédiant le traditionnel feu d'artifice. Cette manifestation se déroulera sur la totalité de la journée.

Chaque année, la commune reverse à l'association le montant du feu d'artifice et du gardiennage puisqu'il est organisé en partenariat avec la commune. Il n'y a pas d'autre subvention versée au profit de l'association.

Afin de savoir si le projet est réalisable, le Comité des Fêtes aimerait juste connaître la position du conseil.

Après concertation, le conseil municipal accepte la demande de subvention de 1 000€ pour l'organisation du feu d'artifice 2018.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

3. Afin d'agrémenter le Parc du 24 août, Gérard RUIZ, Adjoint en Charge du Service Technique/Urbanisme informe les conseillers qu'il est nécessaire d'investir dans des modules supplémentaires : Banc abdos – Rameur – Vélo – Cheval – Marche – Chandelle – Fitness ski de fond pour un montant HT de 4 850,00€.

Après concertation, le conseil municipal valide l'achat des modules précités pour un montant HT de 4 850,00€ sur présentation d'un devis émanant de EMRODIS.

Pour : 13 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la séance à 23h00